de la manière suivante : Dépenses à compte du capital—chemins de fer et canaux, travaux publics, y compris le chemin de fer du Pacifique, $7,290,542.65 ; terres fédérales, $293,060.90 ; milice, $135,884.79 ; subventions aux chemins de fer, $2,512,328.86 ; contingent sud-africain et garnison d'Halifax, $908,681.42, ce qui forme un total de $11,116,498.62. Qu'on déduise de ce total l'excédent de $5,648,333.29, le fonds d'amortissement, de $2,480,336.90 et un léger fonds de remboursement de $1,631.63, relativement à la rebellion des Territoires du Nord-Ouest, soit, en tout, $8,130,301.82, et l'on verra que la dette nette se trouve augmentée de $2,986,196.80.

LA DETTE PUBLIQUE.

| | |
|---|---|
| Dette nette, le 30 juin 1901 | $268,480,063 69 |
| " " 1900 | 265,493,866 89 |
| Augment. de la dette en 1900-1 | 2,986,196 80 |

| | Dette nette. | Augmentation de la dette. | Diminution de la dette. |
|---|---|---|---|
| | $ c. | $ c. | $ c. |
| 1897 | 261,538,566 46 | 3,041,163 39 | |
| 1898 | 263,956,398 91 | 2,417,832 45 | |
| 1899 | 266,273,446 60 | 2,317,047 69 | |
| 1900 | 265,493,866 89 | | 779,939 71 |
| 1901 | 268,480,063 69 | 2,986,196 80 | |
| Total en cinq ans | | 10,762,210 63 | 779,939 71 |
| | | 779,939 71 | |
| Augmentation nette en 5 ans | | 9,982,270 92 | |
| Moyenne de l'augmentation pendant 5 ans | | 1,996,454 18 | |
| Moyenne de l'augmentation pendant 18 ans, de 1878 à 1896 | | 6,563,075 00 | |

L'augmentation de la dette nette en 1900-1 se répartit comme suit :

| | | | $ c. |
|---|---|---|---|
| Dépenses à compte du capital : Chemins de fer et canaux, travaux publics, y compris le chemin de fer du Pacifique | | | 7,290,542 65 |
| " " Terres fédérales | | | 293,060 90 |
| " " Milice | | | 135,884 79 |
| Subventions aux chemins de fer | | | 2,512,328 86 |
| Contingent sud-africain et garnison d'Halifax | | | 908,681 42 |
| | | | 11,116,498 62 |
| Moins : Excédent | $5,648,333.29 | | |
| Fonds d'amortissement | 2,480,336.90 | | |
| Fonds de remboursement, rebellion T.N.O. | 1,631.63 | | |
| | | | 8,130,301 82 |
| Augmentation de la dette nette | | | 2,986,196 80 |

J'ai dit en donnant cet état que le dernier exercice accuse un excédent de $5,648,333.29, et je ne doute pas que l'on soit heureux de constater chaque année un aussi satisfaisant état de choses. Je n'ignore point que l'on a révoqué en doute la réalité de ces excédents annuels. On a cherché à insinuer que nous avions modifié la tenue des livres et que les excédents dont nous nous vantions ne ressemblaient pas à ceux des années précédentes. On a abandonné cette prétention depuis qu'il nous a été loisible de démontrer à diverses reprises que la tenue des livres n'a subi aucun changement. La méthode n'a pas varié, les comptables sont toujours les mêmes, et les excédents que nous présentons au public, on les établit d'après les mêmes calculs qu'autrefois.

M. SPROULE : Que faites-vous des primes sur le fer qui sont désormais portées au compte du capital?

Le MINISTRE DES FINANCES : Cela ne change rien à la question de la dette.

M. SPROULE : Vous parlez d'excédent.

Le MINISTRE DES FINANCES : Jusqu'à présent, les primes sur le fer se sont réduites chaque année à relativement peu de chose. J'ai exposé à la Chambre, à la dernière session, les motifs qui nous ont déterminés à demander que les primes sur le fer soient portées au compte du capital. Que mon honorable ami (M. Sproule) me permette de lui faire observer que durant le dernier exercice, celui qui nous occupe en ce moment, nous n'avons pas porté ces primes au débit du capital, mais que nous avons suivi la vieille méthode qui, à mon avis, est tout à fait erronée. Je me plais à reconnaître l'excellence des motifs qui ont animé mes prédécesseurs au portefeuille des finances ; ils considéraient ces primes sur le fer comme des drawbacks, et c'est à ce titre que le ministre des Douanes devait en effectuer le paiement. Je ne vois pas comment on peut payer un drawback quand le revenu n'a rien perçu pour cette fin ; et c'était faire erreur, à mon sens, que de considérer ces primes comme des drawbacks et d'en faire payer le montant par le ministère des Douanes, ce qui, en apparence, réduisait sensiblement le chiffre des recettes douanières. Nous avons abandonné cette pratique depuis le 1er juillet dernier. Mais pour ce qui concerne les excédents, nous avons suivi l'ancienne méthode jusqu'à cette date et durant toute la période dont il est ici question, de sorte qu'il n'y a guère lieu d'attacher d'importance à l'observation de mon honorable ami.

Je le répète, certains députés ont cherché à faire croire, que pour établir nos excédents, nous avions dû recourir à quelque méthode particulière de comptabilité ; mais j'ai cru remarquer plus récemment que certains journaux sont portés à laisser entendre, que pour ancienne que fût la méthode d'après laquelle on tenait les livres, elle n'en est pas moins mauvaise et qu'il vaudrait mieux s'en débarrasser entièrement. Je suis loin de partager cet avis. Dans un pays comme